

Accusé de réception en préfecture 091-219101615-20201010-20-126-Al Date de télétransmission : 12/10/2020 Date de réception préfecture : 12/10/2020

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

DÉCISION N° 20-126 – DGASPR/LG

<u>OBJET: PRESTATIONS D'ASSISTANCE AU RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR DES FINANCES:</u> SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE QUADRA CONSULTANTS.

Madame La Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122.23,

VU la délibération du Conseil Municipal n° D202705-6 du 27 mai 2020 donnant à la Maire délégation pour les matières visées en l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R 2122-8 relatif aux marchés publics négociés répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € H.T. passés sans publicité ni mise en concurrence préalables,

CONSIDERANT la proposition de contrat avec la société QUADRA Consultants pour l'assistance au recrutement d'un Directeur des finances,

DÉCIDE

<u>ARTICLE 1</u>: DE SIGNER un contrat de mission d'assistance au recrutement avec la société QUADRA Consultants, dont le siège social est sis 25 rue Louis le Grand à PARIS (75002) et de prendre toute mesure d'exécution.

ARTICLE 2 : DIT que le coût de cette mission est arrêté aux montants suivants :

- 9 000 € H.T., soit 10 800 € T.T.C., payable pour moitié à la définition du poste et pour moitié au recrutement,
- 700 € H.T., soit 840 € T.T.C., de frais administratifs et techniques augmentés des frais de déplacement au coût réel,
- 1 650 € H.T., soit 1 980 € T.T.C., pour la publication de l'annonce.

ARTICLE 3 : DIT que le contrat court à compter de sa signature jusqu'au recrutement effectif.

ARTICLE 4: DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2020 et suivants.

Chilly-Mazarin, le 10 octobre 2020

La Maire, Rafika REZGUI